

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 8 juillet 2019, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Réal Savoie, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2019-07-156. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2019-07-157. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2019 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 11 juin 2019 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 22 juin dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Mme Naomie St-Germain, résidente de Daveluyville, qui a reçu le prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska;
- ☞ Le Fond de développement du territoire a été accepté au montant de 47 164.05 \$ pour les équipements de conditionnement physique du centre de conditionnement physique.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2019-07-158. Demande d'appui au projet « Les Petits-Pots soutenant – À la soupe! » du Carrefour des **CONSIDÉRANT** la réception d'une correspondance du Carrefour des générations demandant l'appui de la Ville de Daveluyville dans le cadre du projet « Les Petits-Pots soutenant – À la soupe! Au près du Québec Ami des Aînés (QADA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est une Municipalité Amie des Aînés (MADA) et que le projet du Carrefour des générations correspond à

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

générations la mission de la Ville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie le projet « Les Petits-Pots soutenant – À la soupe! » auprès du QADA et autorise la directrice générale par intérim, Mme Pauline Vrain, à écrire au nom de la Ville, une lettre d'appui audit projet.

Demande de soutien financier – Unité Domrémy de Plessisville

Réception d'une correspondance de l'unité Domrémy de Plessisville demandant un soutien financier pour un projet en matière de prévention des dépendances. Le conseil prend acte, sans donner suite.

Demande de partenariat 22^e édition de Place aux jeunes Arthabaska

Réception d'une correspondance de Places aux jeunes Arthabaska demandant une commandite de 500 \$ de la Ville de Daveluyville. Le conseil prend acte, sans donner suite.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2019-07-159.
Liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 4 juin au 8 juillet 2019 de la Ville de Daveluyville totalisant 1 934 738.71 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 4 juin au 8 juillet 2019.

2019-07-160.
Honoraires juridiques – CETL Walsh

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la facture 602-1 du cabinet d'expertise technique et légale de CETL-Walsh dans le cadre de l'expertise environnementale du 1090 et 1092 route Principale au montant de 3 066 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les traverses piétonnières, questions auxquelles le maire a répondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-07-161.
Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Retrait du préventionniste de la MRC d'Arthabaska à

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes (RISPC) a adopté la résolution 2019-06-38. qui autorisait l'embauche de M. François Bergeron, à titre de préventionniste (résidentiel, commercial, industriel et agricole) et ce, à partir du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville, en ayant le préventionniste de la RISPC, les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska ne seront plus nécessaires à compter du 1^{er} janvier 2020,

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

partir du 1^{er}
janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution demande à la MRC d'Arthabaska de s'assurer que le montant des quotes-parts sera ajusté en conséquence pour le budget 2020 et les budgets subséquents;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville confirme qu'elle ne retiendra pas les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-07-162.
Adoption du
rapport d'activités
2018 présenté au
ministère de la
Sécurité publique

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Daveluyville adopte le rapport d'activités pour l'année 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2019-07-163.
Dépenses pour la
mise en place du
plan de sécurité
civile

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-108. qui nommait M. François Bergeron comme responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et à l'élaboration du plan de sécurité civile de la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-281. qui autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière à l'Agence 9-1-1 du Québec, dans le cadre de la préparation aux sinistres – Volet 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-64. qui autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière à l'Agence 9-1-1 du Québec, dans le cadre de la sécurité civile – Volet 2;

CONSIDÉRANT la réception de deux subventions au montant total de 14 500 \$ pour les deux volets;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser des dépenses au montant de 14 500 \$, taxes incluses, incluant le matériel, la main-d'œuvre pour mettre en fonction le plan de sécurité civile de la Ville de Daveluyville et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

TRANSPORT

2019-07-164.
Formation PEP
pour inspection
des véhicules de
voirie

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de former M. Martin Lemay, employé des travaux publics, pour diminuer les coûts d'inspection des véhicules roulants;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la formation PEP de M. Martin Lemay, employé des travaux publics, qui s'est tenue le 18 juin dernier auprès de Camions BL, au montant de

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

804.77 \$, taxes incluses et de rembourser les frais de déplacements. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-07-165.
Demande d'aide financière à être formulée dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), volet 1 : soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est approvisionnée en eau potable par un site de prélèvement d'eau de surface de catégorie 1, soit la Rivière Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), transmettre au ministre d'ici le 1^{er} avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 75;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques offre une aide financière pour le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPSASEP) volet 1;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- **QUE** le conseil de Ville de Daveluyville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- 3- **QUE** Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adjudication du contrat pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Daveluyville

Sujet reporté à une séance ultérieure

2019-07-166.
Achat d'un système de transmission des alarmes à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a mis fin à son service de pagette le 30 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les alarmes de l'usine de filtration étaient transmises par le biais des pagettes et qu'il y a lieu de modifier le système pour la transmission des alarmes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Electro-Concept P.B.L. inc. pour l'installation d'un nouveau système pour la transmission des alarmes par courriel et texto à

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

l'usine de filtration au montant de 4 410.44 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de juin 2019, 26 permis ont été émis, totalisant 6 906 104 \$.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Démission de Mme Andrée Désilets à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale Réception de la lettre de démission de Mme Andrée Désilets à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale qu'elle occupait depuis avril 2016. La démission de Mme Désilets sera effective le 1^{er} septembre 2019.

2019-07-167. Achat d'un panneau indicateur pour le dek hockey **CONSIDÉRANT** la nécessité de munir le dek hockey d'un panneau indicateur de pointage;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un tableau indicateur de pointage pour le dek hockey auprès de Agora Sports au montant de 689.79 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2019-07-168. Paiement du décompte progressif no. 3 – Lot 1 – Projet de réfection du Centre sportif **CONSIDÉRANT** la résolution 2019-03-74. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 4 187 390 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna – Lot 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-143. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 63 792.85 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-153. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 451 823.13 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Alain Côté, architecte chez Lemay Côté architectes inc. relativement à la réception du décompte progressif no. 3 pour les travaux de réfection du centre sportif – Lot 1;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 3 – Lot 1, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 30 juin 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 3, établi au montant de 553 621.18 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 1, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur.

2019-07-169. Paiement du décompte progressif no. 3 – Lot 2 – Projet de **CONSIDÉRANT** la résolution 2019-03-75. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 2 662 706 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna – Lot 2;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-144. qui autorisait le paiement du

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

réfection du Centre sportif

décompte progressif no. 1 au montant de 18 998.47 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-154. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 236 816.54 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Alain Côté, architecte chez Lemay Côté architectes inc. relativement à la réception du décompte progressif no. 3 pour les travaux de réfection du centre sportif – Lot 2;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 3 – Lot 2, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 30 juin 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 3, établi au montant de 310 578.41 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 2, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur.

2019-07-170.

Paiement comptant- Règlement d'emprunt no. 55 décrétant un emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et des systèmes de plomberie, ventilation et électricité de l'aréna ainsi que la construction de rangement à la salle communautaire, pour un montant n'excédant pas 2 220 211 \$

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement no. 55 décrétant un emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et des systèmes de plomberie, ventilation et électricité de l'aréna ainsi que la construction de rangement à la salle communautaire, pour un montant n'excédant pas 2 220 211 \$ en date du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère de affaires municipales et habitation (MAMH) du règlement no. 55 en date du 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter la clause de paiement comptant au règlement d'emprunt no. 55;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes, l'ajout peut être fait par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la compensation de remboursement du règlement d'emprunt sera établie annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées dans le règlement no. 55 par un montant fixe;

CONSIDÉRANT QU'avec la compensation établie dans le règlement d'emprunt no. 55, la Ville s'assure qu'il n'y a pas de risque d'iniquité pour les propriétaires ou occupants visés par la tarification;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'ajouter la présente disposition au règlement d'emprunt no. 55 décrétant un emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et des systèmes de plomberie, ventilation et électricité de l'aréna ainsi que la construction de rangement à la salle communautaire, pour un montant n'excédant pas 2 220 211 \$:

« Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article « 6 » peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article « 6 ».

Le paiement doit être effectué au plus tard le 30^e jour précédent le financement à long terme du présent règlement. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement ».

AFFAIRES NOUVELLES

Aide financière –
Paroisse du
Bienheureux Jean
XXIII

Réception d'une correspondance de la Fabrique du Bienheureux Jean XXIII demandant une aide financière pour la réfection d'une partie de la toiture. Le conseil prend acte, sans donner suite.

2019-07-171.
Réparation de la
salle de bain –
Salle
communautaire

CONSIDÉRANT le bris des urinoirs dans la salle de bain des hommes à la salle communautaire;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le gérant du centre sportif à faire réparer les urinoirs de la salle de bain des hommes à la salle communautaire au montant maximal de 6 000 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

Projet pilote pour
les matières
résiduelles

Le maire mentionne qu'un projet pilote débutera dans les prochaines semaines à Daveluyville. Une escouade de Gesterra sillonnera les rues de Daveluyville, apposera des puces sur les bacs roulants et fera du porte à porte dans le but de sensibiliser les citoyens à l'importance de faire de la récupération et du compost. Ces puces permettront de faire des analyses sur les collectes.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le remplacement de Mme Désilets à titre de coordonnatrice de la bibliothèque, le nettoyage du réseau, le prochain conseil de la MRC d'Arthabaska, questions auxquelles le maire a répondu.

2019-07-172.
Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 41.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière